



Date de dépôt : 28 août 2024

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de François Baertschi : Jeunes diplômés sans emploi**

En date du 21 juin 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il a été constaté que de nombreux jeunes diplômés se retrouvent sans emploi malgré de longues études, souvent en raison de formations qui promettent monts et merveilles, sans refléter la réalité du marché de l'emploi. Il est indispensable que les jeunes Genevois soient informés des besoins réels du marché du travail par le biais de statistiques fiables fournies par un organisme indépendant. Faire un choix éclairé de formation en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi devrait être une priorité.

Définitions :

*Sont considérés : **chaque master** au sein des hautes écoles suivantes : HES-SO, HEPIA, HEG, HEAD et HEM ; **chaque bachelor et master** de la HEdS et HETS ; **chaque master** au sein des facultés suivantes : sciences, médecine, sciences de la société, économie et management, droit, théologie, interprétation-traduction, et les centres interfacultaires délivrant un master spécialisé dont notamment le Centre interfacultaire en droits de l'enfant, le Centre interfacultaire des neurosciences, le Centre universitaire d'informatique et le Global Studies Institute ; et, enfin, le master non spécialisé (90 CTS) de la faculté de lettres en langue et littérature française et en informatique pour les sciences humaines (regrouper le reste sous « autre master », étant donné la longue liste).*

Mes questions sont les suivantes :

Pour chaque formation énumérée ci-dessus et pour les volées 2000, 2007, 2017 et 2022, et en distinguant les étudiants originaires de Genève, d'autres cantons et de l'étranger :

- Quels sont le nombre et le pourcentage d'inscrits ?*
- Quel est le pourcentage d'étudiants ayant obtenu leur diplôme ?*
- Pour les centres interfacultaires, quel est le pourcentage pour chaque faculté d'origine, afin d'avoir une vision précise de la situation ?*
- Quel est le pourcentage d'étudiants ayant trouvé un emploi, hors doctorat, en lien avec leur formation, en précisant respectivement le lieu de travail en Suisse et à l'étranger ? Quel est le pourcentage ayant décroché un poste de doctorat en précisant respectivement le lieu de travail en Suisse et à l'étranger ? Pour les centres interfacultaires, quel est le pourcentage pour chaque faculté d'origine, afin d'avoir une vision précise de la situation tout en indiquant le lieu de travail ?*
- Quelle est la durée moyenne pour trouver un premier emploi en lien avec la formation, hors doctorat ? Quelle est la durée moyenne pour décrocher un poste de doctorat ? Pour les centres interfacultaires, quel est le pourcentage pour chaque faculté d'origine, afin d'avoir une vision précise de la situation ?*

Note : « en lien avec la formation » signifie que le diplôme est requis pour le poste.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Sur la base des données disponibles transmises par l'Université de Genève et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève), le Conseil d'Etat répond aux différentes questions posées comme suit.

A l'Université de Genève, qui compte plus de 5 000 personnes en master (volée 2022), les données montrent que les Genevoises et Genevois sont largement majoritaires dans la plupart des facultés, des centres et des instituts universitaires. Les exceptions concernent les facultés des sciences de la société, d'économie et de management, de théologie, de traduction et d'interprétation, ainsi que le Global Studies Institute, le centre interfacultaire des droits de l'enfant et le centre universitaire en informatique, qui comptent une part plus importante de personnes ayant obtenu leur certificat secondaire dans le reste de la Suisse ou à l'étranger. Pour information, la provenance d'une étudiante ou d'un étudiant est déterminée par le domicile au moment de l'obtention du certificat d'études secondaires.

Au niveau de la HES-SO Genève, qui compte près de 6 000 personnes en bachelor et en master (volée 2022), les Genevoises et Genevois sont également majoritaires dans toutes les filières, exception faite du bachelor en nutrition et diététique de la Haute école de santé (HEdS) et du master en psychomotricité de la Haute école de travail social (HETS), qui comptent une majorité d'étudiantes et étudiants suisses d'autres cantons, ou encore du master en arts visuels et du master en design et en architecture de la Haute école d'art et de design (HEAD) ainsi que de l'ensemble des masters de la Haute école de musique (HEM), qui rassemblent une majorité d'étudiantes et étudiants domiciliés à l'étranger. Pour information, la provenance d'une étudiante ou d'un étudiant est déterminée par son domicile à l'entrée en bachelor, selon l'accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées à partir de 2005, du 12 juin 2003 (AHES; rs/GE C 1 21).

Pour ce qui concerne le taux de diplomation mesuré à l'Université de Genève, il atteint, en moyenne et de manière constante, les 90%. Pour ce qui concerne les taux de réussite du bachelor, diplôme qui est pour les Hautes écoles spécialisées (HES) le titre professionnalisant, ils se situent entre 75 et 95% en moyenne, les taux les plus hauts concernant les bachelors de la HEdS et de la HETS.

Concernant l'insertion professionnelle des diplômées et diplômés en master de l'Université de Genève, en Suisse et à l'étranger, les données disponibles sont issues d'une enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS) menée en 2021. En moyenne, un an après l'obtention du master, près

de 85% des diplômées et diplômés sont en emploi. Après 5 ans, ce chiffre atteint plus de 91%. De plus, une enquête menée par l'observatoire de la vie étudiante et le centre de carrière de l'Université de Genève en 2022 montre que, après une année, 82% des diplômées et diplômés occupent un emploi en Suisse en lien avec leur formation. Ces enquêtes n'incluent pas les personnes qui poursuivent leur cursus avec un doctorat. Par ailleurs, une part importante des diplômées et diplômés en master s'en vont faire leur doctorat dans une autre haute école, en Suisse ou à l'étranger, et ne font pas l'objet d'un suivi par l'Université de Genève.

Au niveau de l'insertion professionnelle des personnes qui étudient à la HES-SO Genève, l'OFS a également calculé, en 2016, que 6 mois après l'obtention de leur bachelor, 55% en moyenne des diplômées et diplômés occupent un emploi pour lequel un titre d'une haute école est requis. Après 16 mois, cette proportion s'élève à 97%. Les résultats de 2020 sont encore meilleurs, puisqu'ils atteignent le 100% après 16 mois. L'enquête ne concerne néanmoins que les détentrices et détenteurs d'un bachelor, qui est pour les HES le titre professionnalisant, sauf pour la musique (la HEM), pour laquelle le master est requis. En outre, il n'y a pas de résultats disponibles par filière et par provenance.

A la lumière de ces chiffres, le Conseil d'Etat note que les diplômées et diplômés de l'Université de Genève et de la HES-SO Genève trouvent, dans une grande majorité des cas, un emploi correspondant à leurs qualifications et compétences, dans un délai très respectable après la fin de leurs études. Il ajoute également que les hautes écoles, et particulièrement les HES, entretiennent des liens solides avec l'ensemble des acteurs de la Cité comme avec les milieux professionnels et qu'elles mettent en œuvre de nombreux programmes et mesures afin de faciliter la transition des études vers la vie active.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET